

Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 20,1 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,1 EPT, y compris la cheffe de service) et le secrétariat (5 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN et la responsable administrative). Depuis plusieurs années, il forme un-e apprenti-e employé-e de commerce et accueille des stagiaires pour une durée de trois semaines dans le cadre de leur formation auprès de la HEG. Occasionnellement, il forme également des stagiaires avocat-e-s pendant leur stage d'une durée de six mois.

L'année 2022 a été particulièrement chargée pour ce qui est du soutien apporté aux autorités et à l'administration.

Deux grands projets ont commencé en 2022 et continueront en 2023, voire les années suivantes. Le premier a trait à la révision complète de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), datant de 1979.

Le second, le toilettage du Recueil systématique neuchâtelois, consiste à épurer la banque de données qui contient actuellement environ 1'100 textes, des arrêtés et règlements sans portée générale suffisante, en procédant à un travail de rationalisation des textes législatifs.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les départements sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, est constitué du conseil juridique qui prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante, nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée.

S'agissant de contentieux, le SJEN avait 246 dossiers pendants au 1er janvier 2022. Il en a reçu 358 pendant l'année (378 pour 2021 et 422 pour 2020) et en a traité 355 (il avait traité 427 dossiers en 2021 et 560 en 2020) auxquels s'ajoute une correction statistique de 27 dossiers (dossiers classés sans décision, par exemple). Le stock de dossiers en cours se monte à 222 au 1er janvier 2023.

La tenue de statistiques manuelles pose chaque année de grandes difficultés de suivi et ne permet pas d'établir des chiffres clairs d'une année à l'autre. La finalisation d'un cockpit statistique avec le soutien précieux du service de la statistique devra permettre dès l'année prochaine de présenter des chiffres plus fiables, grâce aux indicateurs mis en place.

Départements	Dossiers entrés	Dossiers traités	En cours au 1er janvier 2023	En cours au 1er janvier 2022
CE	58	58	74	68
Chancellerie	0	0	0	0
DDTE	76	74	30	36
DECS	123	112	80	69
DFDS	34	30	9	10
DFS	4	6	4	22
DESC	63	75	25	41
Total	358	355 (+ 27 corrections statistiques)	222	246

Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Durant l'année 2022, le SJEN a été particulièrement sollicité s'agissant de ses prestations hors contentieux. Il a émis 331 avis de droit ou conseils juridiques (contre 284 en 2021 et 228 en 2020) et 167 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (149 en 2021 et 113 en 2020). Il a également ouvert 71 nouveaux dossiers de législation et accompagné l'État de Neuchâtel dans 16 nouvelles procédures judiciaires.

Les projets législatifs les plus importants ont été :

- le projet de règlement d'exécution de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (ReLinCA) ;
- les travaux liés à l'adaptation de la loi fédérale sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA) ;
- le projet de révision de la loi sur les marchés publics (LCMP) ;
- la refonte de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LA-LPPCI) et son règlement ;
- la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP) et son règlement d'application (RLDSP) ;
- les travaux liés à la mise en œuvre de l'initiative "pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel" et la révision totale de la loi sur le conservatoire de musique neuchâtelois ;
- la révision de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE).

Enfin, le SJEN a procédé à un grand travail d'archivage et élaboré le plan y relatif. Il a également fait un important tri dans sa bibliothèque juridique et organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	153'260	151'300	147'154	-4'146	-2.7%	-6'106	-4.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	134'500	150'500	135'209	-15'291	-10.2%	+709	+0.5%
43 Revenus divers	412	800	1'566	+766	+95.7%	+1'154	+279.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	18'348	0	10'379	+10'379	--	-7'969	-43.4%
Charges d'exploitation	3'589'811	3'599'182	3'742'731	+143'549	+4.0%	+152'920	+4.3%
30 Charges de personnel	3'056'749	3'066'328	3'044'695	-21'633	-0.7%	-12'054	-0.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	134'406	145'000	311'174	+166'174	+114.6%	+176'767	+131.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	398'656	387'854	386'862	-992	-0.3%	-11'794	-3.0%
Résultat d'exploitation	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	30.00	29.00	28.00	-1.00	-3.4%	-2.00	-6.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.10	19.90	19.90	0.00	0.0%	-0.20	-1.0%

Commentaires

Le groupe 42 - taxes - est constitué pour sa quasi-totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des départements ou du Conseil d'État).

Le groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation) tient notamment compte d'une provision au 31.12.2022 de CHF 174'160. Cette dernière découle d'un audit du CFFI qui a demandé qu'une correction comptable des avances de frais soit effectuée afin que celles-ci soient gérées via un compte de bilan. Seule la clôture de chaque dossier détermine le montant de la recette finale qui doit figurer sur le compte de recettes 42100000 "Émoluments pour actes administratifs". Cette provision diminuera chaque année, au fur et à mesure du traitement des dossiers de contentieux.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	78'445	50'000	231'554
Coûts salariaux et de structure	1'708'851	1'893'265	1'539'465
Coûts des services centraux	221'159	239'008	194'871
Revenus	137'864	150'800	135'834
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'870'592	2'031'473	1'830'055

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Conseils (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	587'779	424'587	748'271
Coûts des services centraux	75'924	53'600	95'072
Revenus	2'422	0	10'839
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	661'281	478'188	832'504

Commentaires

Cette prestation concerne les nombreux avis de droits et conseils donnés par le SJEN. Les revenus concernent le soutien juridique apporté au service de l'emploi (SEMP). Davantage d'heures prestées en raison d'un nombre accru de sollicitations en matière d'avis de droit et de conseils.

Législation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	617'217	594'219	558'109
Coûts des services centraux	79'776	75'015	70'787
Revenus	8'961	500	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	688'033	668'734	628'896

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'881	10'000	8'599
Coûts salariaux et de structure	88'146	87'080	114'580
Coûts des services centraux	11'388	10'993	14'399
Revenus	3'414	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	103'002	108'073	137'578

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés de la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	-28'208	79'000	64'297
Coûts salariaux et de structure	80'144	73'177	78'678
Coûts des services centraux	10'408	9'238	10'006
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	62'345	161'415	152'981

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière, un de nos juristes étant président de l'Organe de référence sur les marchés publics (ORMAP).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-600	0	-480
Total charges (+) / revenus (-) nets	-600	0	-480

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.